

L'Adresse—M. Trudeau

M. MacDonald (Egmont): En tout cas, il y a assez d'insinuations dans ce que vous avez dit.

Le très hon. M. Trudeau: J'en ai trop dit au goût de certains députés d'en face, ils sont mal à l'aise, je leur ai rappelé certaines vérités qu'il est bon de répéter au pays.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et les noms?

Le très hon. M. Trudeau: De toute façon, monsieur l'Orateur...

Une voix: Des noms.

Le très hon. M. Trudeau: Il est étrange que les coupables ne réclament pas les noms, eux. Il semble que ce soit ceux qui sont innocents qui le fassent.

Des voix: Quelle honte!

Le très hon. M. Trudeau: Le chef de l'opposition m'a demandé si je le visais, ce à quoi j'ai répondu longuement. Si d'autres députés désirent savoir si je les vise, je leur dirai si j'en ai des preuves.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Honte!

M. Fairweather: Oh, oui: j'ai 130 noms.

Le très hon. M. Trudeau: En tout état de cause, monsieur l'Orateur, nous avons inclus la phrase suivante dans le discours du trône:

Il sera demandé au Parlement de confirmer les principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant le bilinguisme dans la Fonction publique.

Nous anticipons ce moment où les membres de l'opposition appuieront, à l'unanimité nous l'espérons, non seulement la loi sur les langues officielles, loi nationale, mais également le principe sur lequel nous fondons notre croyance en cette loi, et appliqueront la loi sur les langues officielles dans nombre d'autres domaines où elle est susceptible de s'appliquer.

En ce domaine comme en n'importe quel autre, nous accepterons des amendements s'ils constituent des améliorations. Nous les refuserons s'ils sont contraires au principe de la loi sur les langues officielles, sans lequel nous ne croyons pas que notre pays puisse continuer de rester uni.

Une voix: Nous en jugerons.

Le très hon. M. Trudeau: Ce sera pour les députés d'en face qui s'estiment lésés une excellente occasion de se montrer sous leur vrai jour et de dire si, de fait, ils sont pour ou contre les principes et la théorie de la loi sur les langues officielles.

Des voix: Bravo!

• (1720)

M. Lawrence: Le premier ministre croit-il que cette loi soit synonyme d'unité nationale?

Le très hon. M. Trudeau: La réponse est tout simplement oui. Je suis surpris que le député ait demandé...

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: J'espère avoir l'occasion de présenter le député à celui de Saint-Hyacinthe (M.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Wagner) et peut-être à celui de Joliette (M. La Salle). Il sera peut-être en mesure de comprendre pourquoi le principe des deux langues officielles est en réalité essentiel à l'unité du Canada.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Le fait que le député de Northumberland-Durham ait posé cette question me semble prouver le point que j'essayais d'établir. Peut-être voudrait-il nous dire si, au cours de la campagne électorale, il a laissé entendre que le gouvernement s'occupait surtout de la province de Québec. Je vois que le député demande la parole pour répondre à ma question. Je serai heureux de reprendre mon siège pour le lui permettre.

M. Lawrence: Je dis non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: J'espère que le député n'acceptera pas l'invitation du premier ministre. Puisse le reste du débat s'en tenir aux coutumes parlementaires.

Le très hon. M. Trudeau: Je pense qu'il est temps que je termine mes propos.

Une voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Je remercie le député de l'admiration qu'il me porte, mais comme il me reste encore quelques minutes, il pourra applaudir de plus belle quand j'aurai fini.

L'essentiel est que nous acceptons la responsabilité d'un gouvernement minoritaire. Nous constatons que le verdict de l'électorat n'a pas été définitif puisqu'aucun parti n'a reçu le mandat de gouverner seul. Nous croyons qu'un gouvernement minoritaire peut réaliser beaucoup de choses.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Ce serait en deçà de la vérité si je disais que je n'aurais pas préféré un verdict quelque peu différent. Mais les Canadiens ont exprimé leur volonté en n'élisant aucun des partis à la majorité. Notre mandat consiste à agir comme organe législatif; celui du gouvernement à définir des orientations et des politiques, à présenter des mesures; celui de l'opposition, à les examiner et à les constater. Mais dans un but constructif. Nous avons été mandatés pour donner au Canada un gouvernement fort, capable de gouverner, un corps législatif capable d'agir. Et je crois que nous devons suivre les règles du jeu, telles que les Canadiens les ont établies.

Dans certains cas se posera pour nous la question de confiance. Certains événements pourraient amener le gouvernement à démissionner. Si par exemple, il y avait un vote de défiance manifeste, si le gouvernement était défait sur des questions fondamentales ou de principe—et je n'hésite pas à répéter, monsieur l'Orateur, que la loi sur les langues officielles, avec son application à la Fonction publique du Canada, appartient à cette catégorie—nous en appellerions au peuple si l'opposition voulait provoquer la chute de notre gouvernement sur cette question ou sur d'autres questions essentielles. Mais je me hâte d'ajouter que si on se prononce contre nous sur d'autres questions, le gouvernement n'interprétera pas la situation comme une défaite. Nous accepterons des modifications.

Une voix: Vous faites les règlements.

Le très hon. M. Trudeau: Le député dit que nous faisons les règlements. Je lui rappelle que même lorsque nous